

TÉMOIGNAGES

SALLE DE COMITÉ 429,

CHAMBRE DES COMMUNES,

17 février 1938.

Le Comité permanent de la banque et du commerce se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. W. H. Moore.

Le PRÉSIDENT: Nous avons avec nous, ce matin, le ministre des Finances et je suggère qu'avant de commencer nos délibérations il nous donne un exposé de la question.

L'hon. M. DUNNING: Monsieur le président, je crois que tous les membres de ce Comité sont au fait des questions qui ont été soulevées au cours de la dernière session. Je remarque la présence ici, ce matin, de presque tous ceux qui, alors, ont manifesté le plus d'intérêt aux questions à étudier. Dans l'intervalle, le surintendant des assurances a publié son rapport sur les compagnies de petits prêts pour l'année terminée en décembre 1936. Ce rapport renferme une foule de renseignements connexes que le Comité a pu obtenir au cours de la dernière session et qu'on a jugé de nature à pouvoir nous aider dans nos travaux durant cette session. Je crois, monsieur Finlayson, qu'il y a assez de copies pour chaque membre du Comité et je suis certain que tous s'accorderont pour dire qu'à cause des informations qu'il renferme ce livre bleu mérite bien d'être étudié par ceux qui veulent arriver à connaître un peu la nature du problème dont nous avons à nous occuper.

Le Comité a maintenant sous les yeux deux bills et un document d'ordre général. Je suggère, monsieur le président, que le Comité commence d'abord, par établir l'ordre des délibérations. Je crois, pour ma part, qu'il serait tout-à-fait inutile pour nous d'essayer de nous occuper des projets de loi avant de nous occuper du document d'ordre général sur la question des petits prêts. Ceci, toutefois, n'est que mon opinion personnelle et c'est au Comité qu'il appartient de décider. Il me semble que nous nous trouverions dans une position pour le moins particulière si, après avoir décidé du pour et du contre au sujet des projets de loi, nous nous trouvions ensuite dans l'obligation de nous désavouer dans nos suggestions au sujet de la loi générale.

On vous exposera en temps opportun les progrès réalisés au cours de l'année au sujet du problème qui nous intéresse. M. Finlayson est ici aujourd'hui et il assistera à toutes les séances du Comité dans le but de donner les renseignements que chacun pourrait désirer. Je ne doute pas que tous les membres seront toujours heureux d'entendre ceux qui peuvent jeter de la lumière sur la question. Il appartiendra au Comité de décider au cours de délibérations et selon que le besoin s'en fera sentir, s'il y a lieu ou non de faire venir d'autres personnes.

Au cours de l'intersession, la province d'Ontario est devenue intéressée à un aspect de la question qui ne relève pas directement du pouvoir central. Comme on le constatait à la dernière session du Parlement, au cours des délibérations du Comité il devint évident qu'un nombre considérable, mais impossible à déterminer, des abus provenant des petits prêts échappent tout à fait à la juridiction fédérale du fait que ces prêts se font dans plusieurs provinces par des compagnies relevant de la législature provinciale et qui de ce fait ne sont pas assujéties aux dispositions de notre loi générale sur les petits prêts, mais doivent obéir aux lois de leur province respective s'il en existe à ce sujet; de plus, le grand nombre de petits prêteurs sont des individus qui ne sont ni constitués en corporation ni même enregistrés et par conséquent difficiles à retracer. Je crois que le